

## AVIS PUBLIC

### Aux contribuables de susdite municipalité

---

À sa séance régulière du 4 décembre 2023, à 18h30, à l'hôtel de ville de Petit-Saguenay, la conseillère Léa Tremblay a présenté l'avis de motion et le projet de règlement numéro 23-403 ayant pour objet de modifier le règlement numéro 19-325 relatif au traitement des élus municipaux.

L'adoption de ce règlement est réalisée conformément à la Loi sur le traitement des élus municipaux (L.R.Q. c. T-11.0001). Le présent règlement sera adopté lors de la séance du 22 janvier 2024 à 18h30, à l'hôtel de ville de Petit-Saguenay.

En résumé, le règlement proposé contient la modification de l'article 9 du règlement 19-235 sur l'indexation des rémunérations :

« Les rémunérations de base précitées aux articles 2 et 3 du présent règlement seront indexées de 3% pour les années subséquentes suivant l'entrée en vigueur du présent règlement. »

Sera remplacé par :

« Si l'indice des prix à la consommation (IPC) pour la province de Québec est supérieur à 3% la rémunération de base sera ajustée en conséquence.

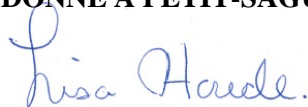
Le calcul s'effectue sur la moyenne des douze (12) mois s'écoulant du 1er octobre au 30 septembre de la dernière année par rapport à la moyenne des douze mois de l'année précédente »

\* En application de l'article 19 de la Loi sur le traitement des élus municipaux.

Toute rémunération telle qu'établie par le présent règlement sera indexée à la hausse selon les articles 24.1 à 24.4 de la Loi lesquels réfèrent à l'avis d'indexation que publie la Gazette officielle du Québec le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

Avis public est en outre donné que de règlement proposé peut être actuellement consulté au bureau de la municipalité de Petit-Saguenay au 35 rue du Quai Petit-Saguenay soit de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h00.

**DONNÉ À PETIT-SAGUENAY, ce 6<sup>ème</sup> jour de décembre 2023.**



**Lisa Houde**

**Directrice générale et Greffière-trésorier**

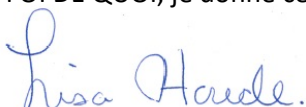
---

#### CERTIFICAT DE PUBLICATION

#### Règlement numéro 23-403

Je soussigné, Lisa Houde, Directrice générale et greffière trésorière de la Municipalité Petit-Saguenay, M.R.C. du Fjord-du-Saguenay, certifie que j'ai publié l'avis ci-dessus conformément à la loi en affichant une copie entre 8 h 30 et 16 h, le 5 décembre 2023, à chacun des endroits suivants, savoir : 35, rue du Quai.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 5<sup>ième</sup> jour de décembre 2023



Directrice générale et Greffière trésorière